



## **MOT DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024**

### **Note explicative :**

*Lors de la séance publique du Conseil municipal du 9 juin 2025, un mot de la mairesse a été déposé et lu conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec. Ce mot, qui aborde des sujets d'importance pour la communauté de Saint-Épiphane, sera également publié dans le prochain journal municipal prévu en juin 2025.*

**Chers citoyens et chères citoyennes,**

En tant que mairesse de Saint-Épiphane, c'est avec un sentiment de responsabilité, mais aussi de grande fierté, que je vous présente le rapport annuel sur la situation financière de notre municipalité pour l'année 2024.

Cette présentation est faite en toute transparence, tel que prévu à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, afin que chaque citoyenne et chaque citoyen puisse avoir un portrait clair de la santé financière de notre milieu.

### **Sommaire :**

1. États financiers 2024
2. Rapport du vérificateur externe
3. Faits marquants de l'année 2024
4. Défis pour 2025
5. Traitement des élus

## 1. États financiers 2024

### RAPPORT FINANCIER 2024 TOUT EN CHIFFRE

	2024	2023
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>		
De l'activité de fonctionnement ( <i>note 1</i> )	(26 972) \$	88 255 \$
De l'activité d'investissement	-	-
<b>Excédent (déficit) accumulé :</b>		
De fonctionnement NON AFFECTÉ	232 366 \$	304 107 \$
De fonctionnement AFFECTÉ ( <i>note 2</i> )	83 590 \$	133 160 \$
Réserves financières et fonds réservés ( <i>note 3</i> )	120 328 \$	107 630 \$
<b>Dettes à long terme</b>		
Ajout dette projet AIRL (2023) ( <i>note 4</i> )	4 992 500 \$	5 362 700 \$

### VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

#### *Note 1- Déficit de l'activité de fonctionnement*

Dans le cadre du financement de la dette liée au projet MTQ-AIRL 2023 (réfection du 2<sup>e</sup> Rang Est et du 3<sup>e</sup> Rang Ouest), un premier versement de subvention du ministère des Transports du Québec, d'un montant de **182 405,70 \$**, est attendu pour le **31 janvier 2025**.

Conformément aux règles comptables en vigueur, cette somme ne pouvait pas être comptabilisée comme une subvention à recevoir au 31 décembre 2024. Cette situation a donc généré un **déficit comptable temporaire de 26 972 \$** dans les états financiers de l'année.

Ce genre d'ajustement est exceptionnel, mais conforme aux règles comptables usuelles. Par ailleurs, le **ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en a été informé**.

Il est important de préciser que **sans cette contrainte comptable**, l'activité de fonctionnement aurait plutôt affiché un **excédent réel de 155 433 \$**, ce qui représente davantage la situation financière véritable de notre municipalité pour l'année 2024.

**Note 2 – Excédent accumulé de fonctionnement affecté**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Schéma d'aménagement	19 524 \$	15 750 \$
Budget 2024		96 305 \$
Inspection entretien Clayton's		3 000 \$
Borne sèche	12 694 \$	14 193 \$
Budget 2023		3 912 \$
Travaux d'ingénierie 2 <sup>E</sup> Rang Est	14 585 \$	
Serveur	4 000 \$	
Planification stratégique Élus	15 000 \$	
Autres	17 787 \$	
<b>Total Note 2 :</b>	<b>83 590 \$</b>	<b>133 160 \$</b>

**Note 3 – Réserves financières et fonds réservés**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Réserves financières :</b>		
-Habits de combat incendie	7 222 \$	19 318 \$
-Vidange des étangs aérés	39 924 \$	34 902 \$
-Appareils respiratoires incendie	16 305 \$	8 212 \$
<b>Fonds réservés :</b>		
-Fonds de roulement	31 643 \$	22 464 \$
-Montant réservé pour le service de la dette L.T.	17 734 \$	17 734 \$
-Montant réservé aux dépenses de la tenue d'élection	7 500 \$	5 000 \$
<b>Total Note 3 :</b>	<b>120 328 \$</b>	<b>107 630 \$</b>

**Note 4 – Ventilation de la dette à long terme**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
- Part de l'administration municipale	1 235 988 \$	1 479 656 \$
- Subventions	3 756 512 \$	3 883 044 \$
<b>Total Note 4 :</b>	<b>4 992 500 \$</b>	<b>5 362 700 \$</b>

**2. Rapport du vérificateur externe**

Le rapport du vérificateur externe confirme que les états financiers de la Municipalité, au 31 décembre 2024, **reflètent fidèlement sa situation financière**.

Je tiens à **exprimer ma sincère reconnaissance** à l'équipe municipale pour sa rigueur et son engagement, ainsi qu'à la firme **Mallette, société de comptables professionnels agréés**, pour la qualité constante de son accompagnement dans ce dossier.

### 3. Faits marquants de l'année 2024

En 2024, plusieurs projets importants ont été réalisés, dont :

- Infrastructures :
  - Début du chantier de la phase I du projet municipal *Destination vers notre parc de rêve* avec entre autres choses la construction du bâtiment de service et des jeux d'eau qui y sont attenants. La phase I dans son ensemble a un budget de 720 000 \$ et n'aura coûté aux contribuables épiphanois que 20 000 \$, soit un peu moins de 3% du coût total.
  - Renouvellement du contrat d'entretien hivernal avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 pour un montant global de 306 000 \$.
  - Conversion des luminaires publics sur les chemins du territoire municipal pour des luminaires au DEL (valeur de 26 585,00 \$)
  - Obtention en décembre 2024 d'une subvention majeure de **2 020 419 \$** du **ministère des Transports et de la Mobilité durable**, dans le cadre du **volet Redressement – Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)**. Ce soutien financier permettra de réaliser un projet de **réfection d'envergure** estimé à **2 376 965 \$**, incluant :
    - La **réfection du pavage** sur une portion du **1er Rang**,
    - Le **remplacement de conduites pluviales** et de bordures de rue sur la **rue Deschênes**,
    - Ainsi que l'amélioration d'**éléments de sécurité routière** dans les deux secteurs visés.
- Projets communautaires :
  - Une **subvention a été obtenue dans le cadre du Fonds Régions et ruralité – volet 3 « Signature Innovation » de la MRC de Rivière-du-Loup**, pour permettre la réalisation d'un projet innovant visant à améliorer l'éclairage du parc municipal Desjardins et de sa piste cyclable. Ce projet consiste en l'**installation de lampadaires solaires autonomes**, alimentés par l'énergie solaire, ne

nécessitant aucun raccordement au réseau électrique. En plus de réduire l’empreinte carbone de notre collectivité, ce système robuste, durable et à faible entretien — notamment avec l’utilisation de modèles comme les lampadaires **PANORAMA** — contribuera à **renforcer la sécurité** dans une zone de loisirs très fréquentée, tout en **positionnant Saint-Épiphane comme un milieu innovant et engagé dans la transition énergétique locale.**

- Une **demande déposée en 2024** au **Programme Nouveaux Horizons pour les aînés** a permis à la Municipalité d’obtenir, en **janvier 2025**, une **subvention de 25 000 \$** pour améliorer l’**accessibilité universelle** de ses bâtiments publics. Le projet, actuellement **en cours de réalisation**, vise l’installation de **portes à ouverture automatique** au centre communautaire Innergex et au bureau municipal. Il favorisera une **participation équitable** des aînés, des personnes à mobilité réduite et des familles, tout en assurant un **accès sécuritaire** à ce lieu stratégique prévu dans le **plan de sécurité civile.**
- En **fin d’année 2024**, la Municipalité a obtenu un **soutien financier de 1 000 \$** de la part de **Desjardins Viger et Villeray**, dans le cadre d’un appel de projets du Fond d’aide au développement du milieu. Cette contribution, conditionnelle à la réalisation du projet et à la présentation de pièces justificatives, servira à la **mise en œuvre d’un projet innovant à la bibliothèque municipale**, pour un coût total minimal de 2 000 \$.
- En **fin d’année 2024**, la Municipalité a reçu la confirmation d’un **soutien financier de 2 795 \$** de la part de **Desjardins** pour la réalisation d’un **projet d’aménagement d’un parc fruitier** sur son territoire. Ce montant, versé sous condition de réalisation et de présentation de factures totalisant **au moins 5 590 \$**, permettra de **bonifier les espaces verts communautaires** tout en favorisant l’autonomie alimentaire et les liens intergénérationnels. Ce projet s’inscrit dans une démarche de **développement durable, de santé publique et d’engagement communautaire.**

- Fonctionnement interne à la Municipalité

En 2024, la Municipalité a poursuivi ses efforts pour améliorer ses pratiques internes et renforcer son engagement envers un environnement de travail sain, équitable et moderne.

Cinq nouvelles politiques ont ainsi été adoptées :

- Une **mise à jour de la politique de gestion des employés municipaux**, notamment pour mieux encadrer les congés, jours fériés et statuts contractuels;
- Une **politique sur le télétravail**, offrant un cadre clair et structuré aux employés admissibles, en conciliant mieux vie professionnelle et organisation efficace;
- Une **politique de gestion des risques psychosociaux**, visant à prévenir le stress,

- l'épuisement et les tensions dans le milieu de travail;
- Une **politique de prévention des comportements violents**, pour assurer un climat respectueux et sécuritaire pour l'ensemble du personnel et du public;
  - Une **politique administrative pour la bibliothèque**, permettant de facturer les livres non retournés après 90 jours, afin de préserver l'accès équitable aux collections.

Ces politiques s'inscrivent dans une volonté continue de **professionnaliser la gestion interne**, d'assurer le **bien-être du personnel** et d'**offrir des services de qualité à la population**.

- **Réglementation**

En 2024, plusieurs **ajustements réglementaires** ont été adoptés par le Conseil afin de mieux encadrer les services municipaux, protéger les citoyens et répondre à l'évolution des besoins du territoire.

Parmi les principaux règlements adoptés cette année, notons :

- La mise à jour du **règlement relatif aux interventions dans les cours d'eau**, pour assurer la conformité aux normes environnementales et clarifier les rôles respectifs entre la Municipalité, la MRC et le MTQ;
- Un nouveau **règlement sur les tarifs et les biens municipaux**, modernisé pour refléter plus fidèlement la valeur des services et équipements offerts;
- La révision du **règlement sur l'entretien hivernal des chemins**, adaptée pour mieux encadrer le déneigement dans les secteurs privés desservis;
- Une version révisée du **règlement sur la prévention des incendies**, adoptée pour tenir compte des nouvelles recommandations des autorités en sécurité civile;
- L'adoption d'un nouveau **règlement relatif aux animaux**, avec des dispositions bonifiées pour mieux répondre aux réalités du voisinage, de la sécurité et du bien-être animal; et
- Adoption d'un **règlement municipal interdisant la circulation des camions et des véhicules-outils sur certaines voies municipales** (règlement toujours en attente d'approbation par le ministère des Transports du Québec).

L'ensemble de ces mesures visent à **moderniser notre cadre réglementaire**, à **mieux encadrer la cohabitation** et à **garantir la sécurité et la qualité de vie** pour tous les citoyennes et citoyens de Saint-Épiphanie.

#### 4. Défis pour 2025

Les principaux défis pour l'année 2025 incluent :

- Procéder à un forage d'entretien et au nettoyage d'un des puits d'eau de la Municipalité
- Finalisation de la subvention TECQ et la reddition de compte obligatoire avant son dépôt au gouvernement du Québec (900 000 \$)
- Finalisation de la subvention PAVL volet Redressement et sécurisation au montant de 2 020 419 \$ pour la réfection de la rue Deschênes et d'une partie du 1<sup>er</sup> Rang
- Implantation d'un aménagement spécifique pour les pompiers pour de l'approvisionnement en eau dans la portion rurale de la Municipalité
- Terminer dans les temps la phase I du projet municipal Destination vers notre parc de rêve
- Renforcement des mesures d'urgence

#### 5. Traitement des élus

Voici un résumé du traitement des élus pour l'année 2024 (12 mois complet) :

- Mairesse :
  - Rémunération : 7 255 \$
  - Allocation de dépenses : 3 628 \$
  - Total : 10 883 \$
- Conseillers municipaux :
  - Rémunération : 2 417 \$
  - Allocation de dépenses : 1 162 \$
  - Total par conseiller : 3 379 \$

#### 6. Conclusion

L'année 2024 a été une année riche en projets, en efforts collectifs et en belles réalisations. Ce sont ces actions, petites et grandes, qui tissent le fil de notre identité municipale et qui donnent du sens à notre engagement commun. Derrière chaque avancée, il y a des personnes qui s'impliquent, qui donnent de leur temps, de leur énergie et de leur cœur.

Mais nous ne pouvons pas le faire seuls. Plusieurs groupes communautaires sur notre territoire vivent une pression constante en raison du manque de relève bénévole. C'est un cri du cœur que nous lançons : **votre implication est précieuse, et elle peut faire toute la**

**différence.**

Je vous invite sincèrement à considérer la possibilité de vous engager, à votre rythme, dans une activité ou un organisme local. Que ce soit pour un événement ponctuel, une animation ou une participation plus soutenue, **chaque geste compte**. Pour en savoir plus ou proposer une idée, vous pouvez contacter notre technicienne au Service des sports, de la culture et de la vie communautaire, qui se fera un plaisir de vous guider.

Je tiens aussi à souligner que **la Municipalité est toujours ouverte aux nouvelles idées**, et que de belles choses peuvent naître d'une simple initiative citoyenne. Pensons au projet de parc fruitier, une idée proposée et portée avec générosité par monsieur **Robert Cyr**, que je remercie chaleureusement pour son engagement exemplaire. Il s'est aussi impliqué à la patinoire municipale, et son apport a été des plus précieux durant la saison hivernale 2024-2025.

Ensemble, continuons à faire de Saint-Épiphanie un milieu vivant, solidaire et audacieux. **Merci pour votre confiance, votre engagement et votre amour de notre communauté.** C'est ensemble que nous bâtirons la suite.

Rachelle Caron  
Mairesse